Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20260404-2026D30-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC n° 2026D030

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

L'an deux mille vingt-six, le 04 avril à 9 heures
Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.
Date de convocation : 31/03/2026
Présents : Pierre LE GOFF, Maryannick PENN, André NEDELEC, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Catherine BARON, Sébastien BOUGET, Fleur GUERIN, Stéphane GRASSIN, Patrick JAOUEN, Géraldine MERRET, Maxime LESTRUHAUT, Sylvie RICOU, Alain TIRILLY, Jérémy LAINE, Fleur GUERIN
Absents/Excusés : Alain TIRILLY pouvoir à Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Isabelle CHAILLOU
Secrétaire de séance : Maryannick PENN
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13 Votants : 13 Procurations : 2

Rapporteur : Pierre LE GOFF, Maire

Le Conseil Municipal de la commune, réuni sous la présidence de Pierre LE GOFF, maire, après avoir adopté le **Compte Financier Unique (CFU)** de l'exercice 2025 du budget Commune, dont les résultats sont conformes aux résultats du comptable public, se présentent comme suit :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **178 518,64 €**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **398 869,05 €**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : **193 238,95 €**

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : **99 988,89 €**

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **426 440,34 €**

En recettes pour un montant de : **16 000 €**

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **217 201,39 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section. Il est proposé l'affectation suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **91 773,82 €**
Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **8 215,07 €**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'AFFECTER une part de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », soit la somme de **91 773,82 € ;**

D'AFFECTER une part de l'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement à la ligne 002 « Excédent de résultat de fonctionnement reporté », soit la somme de **8 215,07 €**

Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Maire,
Pierre LE GOFF